



COMMUNE DE FAOUG

Publication communale

Faug, le 11 février 2025

N° 3

Municipalité - élection complémentaire

Suite à la démission de M. Adrian Kündig, Municipal, nous vous informons que l'élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) est fixée au dimanche 23 mars 2025. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'administration communale afin d'obtenir une liste de candidature. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 24 février 2025 à 12 heures précises au greffe municipal. L'administration communale se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (026 670 14 10 ou info@faoug.ch).

Enquête publique

La Municipalité soumet à l'enquête publique, **du 12.02.2025 au 13.03.2025**, le dossier suivant :

Propriétaire : Ledergerber Doris
Parcelle et situation : RF 620, champs du Pâquier 7, 1595 Faoug
Coordonnées : **2572232 / 1195070**
Nature des travaux : Transformation(s)
Dérogation : -

Ce dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Les remarques ou oppositions sont à adresser par recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

L'annonce officielle est affichée au pilier public communal, les informations ci-dessus sont publiées à titre informatif.



COMMUNE DE FAOUG

Publication communale

Faug, le 11 février 2025

SlowUp – Inscriptions des stands

Les personnes qui désirent organiser un stand lors du prochain SlowUp, qui aura lieu le dimanche **27 avril 2025**, sont priées de transmettre **leur inscription à l'administration communale au plus tard le jeudi 14 mars 2025**. La charte pour l'organisation d'une buvette le long du parcours du SlowUp peut être obtenue auprès du bureau communal.

CONDITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE STAND LE LONG DU PARCOURS SLOWUP

Une autorisation de stand peut être délivrée :

- Aux sociétés locales à but non lucratif domiciliées dans une des communes membres de l'association SlowUp;
- Aux commerçants habitant une commune membre du SlowUp, pour autant qu'ils exploitent eux-mêmes le stand et trouvent un emplacement sur le parcours;
- Aux privés habitant directement le long du parcours SlowUp, pour autant qu'ils exploitent eux-mêmes, devant leur habitation, le stand.

Le secrétariat SlowUp est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (026/670.51.12).